

Accident mortel dans la Vésubie : prison avec sursis pour le loueur de buggy

Ce n'était donc pas la faute à pas de chance. Mais bien un problème d'entretien. Hier, le tribunal correctionnel de Nice a reconnu coupable d'homicide in-



Xavier Cirade avait succombé à une chute dans un ravin le 4 août 2012. (DR)

volontaire Éric G., 50 ans, pour avoir loué à un touriste un buggy dont le volant s'était détaché. Xavier Cirade, 51 ans, avait succombé le 4 août 2012, lors d'une chute en contrebas d'une route forestière, au cours d'une randonnée en buggy dans la Vésubie.

Le loueur exerçait en outre sans déclaration préalable, ni qualification adéquate. Le tribunal, présidé par Annie Bergougnous, lui a infligé deux ans de prison avec sursis, et lui a interdit d'exercer toute activité d'encadrement de randonnée en véhicule pendant cinq ans. Une décision conforme aux réquisitions du procureur Hervé Leroy à l'audience du 10 novembre.

Famille soulagée

Et cette décision satisfait les deux parties. Côté défense,

M^e Adrien Verrier savait la condamnation inévitable et redoutait une interdiction professionnelle plus large. « *Je suis satisfait du délibéré, même si je considère que l'expertise a été menée uniquement à charge* ».

M^e Marie-Pierre Lazard-Pourcines, conseil de la famille avec M^e Laurent Denis-Peraldi, évoque « *le soulagement* » de la partie civile. « *L'interdiction d'exercer leur aussi tenait à cœur, afin qu'un tel drame n'arrive pas à d'autres...* » Outre ses parents, sa femme, ses quatre enfants et ses cinq frères, tous partie civile, la disparition de Xavier Cirade avait profondément marqué la famille des avocats. Après avoir exercé ce métier à Chartres, il avait intégré le centre de formation des avocats de Versailles, et était membre d'honneur du syndicat Fnuja. C. C.